



Rapport d'activité 2021

CONTRÔLE DES FINANCES

18 février 2022



L'ESSENTIEL EN BREF

L'année 2021 coïncide avec la création du Contrôle des finances et le début des activités d'audit interne à la Ville de Fribourg.

La première partie de l'année a donc été consacrée à l'inscription du CFI dans les bases réglementaires communales, au développement de la cartographie des risques, à l'élaboration d'une planification pluriannuelle ainsi qu'à la mise en place des modèles de documentation d'audit. Puis, les premiers mandats ont pu être effectués avec une structure ad interim dans l'attente du déploiement complet en 2022 de l'organisation prévue avec, notamment, la constitution du Comité du contrôle des finances et celle du secteur CFI, concrétisée par l'engagement d'un.e auditeur.trice interne au 1^{er} juillet 2022.

Ces premiers mandats ont traité de la gestion des fournisseurs, des remboursements fiscaux, du fonctionnement du Service des curatelles d'adultes et de Fribourg solidaire.

Les recommandations ont débouché sur des échanges de qualité et constructifs avec les collaborateurs des Services concernés dans le but d'améliorer leurs activités.

TABLE DES MATIÈRES :

1	Préambule	2
1.1	Introduction.....	2
1.2	Les missions	2
1.2.1	Missions d'audit interne	2
1.2.2	Autres missions.....	2
2	Faits marquants de l'année 2021.....	2
2.1.1	Poursuite du développement de la surveillance	2
2.1.2	La pandémie de Coronavirus	3
3	Résultats des travaux d'audit 2021.....	3
3.1	Mandats.....	3
3.2	Recommandations	4
4	Autres activités	4
5	Gestion du CFI durant l'année 2021	4
5.1	Personnel.....	4
5.2	Formation continue	5
5.3	Contrôle qualité	5
6	Relations externes, collaborations et affiliations	5

Le genre masculin générique utilisé dans ce présent rapport s'applique à des personnes et représente indifféremment des hommes et des femmes.



1 Préambule

1.1 Introduction

Le présent rapport est établi en vertu de l'article 7 du [Règlement du Contrôle des finances](#).

1.2 Les missions

1.2.1 Missions d'audit interne

(*basées sur les normes internationales pour la pratique de l'audit interne*)

Conformément à l'article 13 du [Règlement d'application du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg](#), en qualité d'organe de surveillance financière de l'administration communale, le CFI a pour mission de :

- renseigner l'administration communale sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporter ses conseils pour les améliorer, contribuer à créer une valeur ajoutée à ses activités et l'aider également à atteindre ses objectifs en évaluant ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, tout en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ;
- superviser le système de contrôle interne, que ce soit au niveau de l'outil ou du contenu, et les contrôles financiers.

Les entités privées ou publiques bénéficiant d'une subvention inscrite au budget de la Ville de Fribourg peuvent également être soumises à la surveillance du CFI dans le cadre de ses attributions liées à son statut d'organe de surveillance financière.

Pour répondre à ces missions, basée sur la cartographie des risques du CFI, deux types de mandats sont effectués, à savoir :

- Les mandats thématiques : mandat traitant un thème donné pouvant être transversal
- Les mandats de Service : analyse du fonctionnement d'un Service

1.2.2 Autres missions

Le CFI peut également :

- effectuer les mandats spéciaux demandés par le CCFI ou le Conseil communal (Article 6 du [Règlement du Contrôle des finances](#)).
- conseiller les directions et les services de la Ville.

2 Faits marquants de l'année 2021

2.1.1 Poursuite du développement de la surveillance

L'année 2021 marque la poursuite du développement de la surveillance en Ville de Fribourg, débuté en 2017. Dans la continuité d'un Système de Contrôle Interne (SCI) implanté entre 2017 et 2020, le Conseil communal s'est doté d'un Contrôle des Finances.

Cette création a été accompagnée par l'inscription de cette nouvelle organisation dans le [Règlement d'application du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg](#) et l'adoption du [Règlement du Contrôle des finances](#) détaillant le fonctionnement du CFI.



Les premières activités du CFI ont donc été d'établir :

- la carte des risques CFI basées sur ceux des SCI des Services ainsi que la connaissance des activités ;
- la planification pluriannuelle ;
- la structure ad interim du CFI permettant de débuter ses activités d'audit dans l'attente de l'EPT nécessaire à la constitution de la cellule et de la constitution du Comité du contrôle des finances (CCFI) ;
- les modèles de travail de documentation des mandats ;
- la documentation des mandats dans Optimiso pour lier automatiquement ceux-ci en qualité de maîtrise de certains risques CFI et ceux concernés du SCI.

2.1.2 La pandémie de Coronavirus

Comme partout, le CFI a dû s'adapter à ce contexte particulier et contraignant. Les travaux liés au développement des outils pour le début du fonctionnement ont été favorisés par le télétravail, environnement entraînant moins de sollicitations internes pour des prises de position ou conseils. D'autre part, peu de perturbations liées à des soucis logistiques (panne informatique, lenteur du réseau, accessibilité aux informations/documents) ont été constatées.

Les moyens financiers et changements organisationnels déployés par la Ville pour soutenir, en subsidiarité à la Confédération et au canton de Fribourg, les acteurs économiques, culturels et sportifs ainsi que pour maintenir une qualité de prestations à sa population ont incité le CFI à planifier un mandat lié la gestion de la crise.

3 Résultats des travaux d'audit 2021

3.1 Mandats

Le CFI a procédé à quatre mandats qui sont répartis de la manière suivante :

Audits 2021	Heures consacrées	Statut
Audit interne thématique	2 mandats 169 heures	
Gestion des fournisseurs	106	Terminé
Remboursements	63	Terminé
Audit interne de Service	1 mandat 31 heures	
Service des curatelles d'adulte (CA)	31	En cours
Mandats spéciaux	1 mandat 13 heures	
Fribourg solidaire	13	Terminé

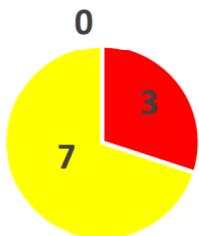
Pour tous les mandats terminés, le rapport a été émis et remis.



3.2 Recommandations

Les rapports émis en 2021 ont débouché sur 10 recommandations qui se subdivisent de la manière suivante :

Synthèse des recommandations



Nombre	Statut
1	Liquidée
8	En cours
1	Echue et suivie
10	Total recommandations émises

Importance des recommandations :

■ Elevée ■ Moyenne ■ Basse

4 Autres activités

Le CFI, de par ses connaissances approfondies et transversales de l'administration communale et des règles comptables et d'audit, est considéré comme un centre de compétence dans ces domaines. Il joue un rôle de consultant et de conseiller. A ce titre, il répond régulièrement à des sollicitations.

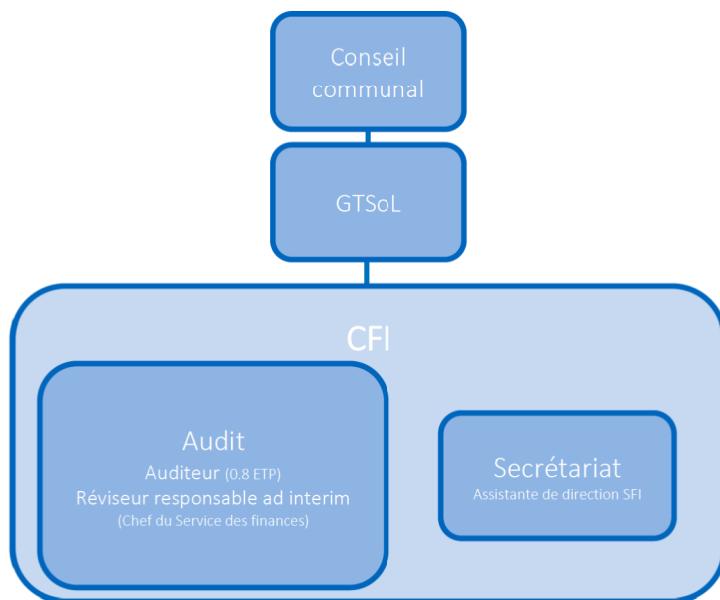
Les heures consacrées à ces activités seront recensées dès 2022.

5 Gestion du CFI durant l'année 2021

5.1 Personnel

Le CFI dispose d'un expert réviseur agréé et certifié CIA (0.8 EPT) et a, dans le cadre du budget 2022, obtenu 1 EPT supplémentaire pour un poste d'auditeur expérimenté dès le 01.07.2022.

Au cours de l'année 2021, qui a servi de transition, et afin de pouvoir tout de même effectuer les premières tâches d'audit interne, le CFI a fonctionné avec la structure ad interim suivante :





5.2 Formation continue

Le domaine d'activité du CFI et les normes professionnelles qu'il doit respecter imposent une formation continue régulière et minimale. 59 CPE (*Continuing Professional Education*) ont été obtenus lors de la participation à des séminaires organisés par l'Institute of Internal Auditing Switzerland (IIAS) et par l'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI) (classes virtuelles suivies) ainsi que pour le temps investi dans le cadre du comité du groupe ERFA de l'IIAS.

5.3 Contrôle qualité

Le contrôle qualité tel que prévu à l'article 12 du [Règlement du Contrôle des finances](#) n'a pas eu lieu en 2021. Pour rappel, les objectifs et la fréquence de ce contrôle sont définis par le CCFI. Ce dernier sera constitué en 2022.

Une fois le recul nécessaire acquis sur la base du fonctionnement tel que prévu dans sa règlementation, une revue qualité interne sera mise en place ainsi que l'utilisation d'indicateurs de suivi pertinent.

6 Relations externes, collaborations et affiliations

Le CFI entretient des contacts réguliers avec les Contrôles des finances des autres collectivités latines. Les Chefs de services des cantons latins sont regroupés au sein de la Conférence latine des Chefs des contrôles des finances. Le CFI participe au séminaire d'échange d'expérience de deux jours organisé par cette Conférence.

L'auditeur interne est membre de l'IIAS, de l'IFACI et du Comité du groupe ERFA de l'IIAS. Ce groupe d'échanges d'expérience des collectivités latines organise une conférence annuelle sur les questions professionnelles actuelles, rédige régulièrement des articles dans Expert suisse et met à disposition sur sa page internet des informations et contacts utiles aux auditeurs internes du secteur public.

Fribourg, le 18.02.2022

Le Contrôle des finances

Laurent Simon-Vermot

Audrey Bütikofer

Réviseur responsable ad interim Auditeur certifié CIA